

Programme détaillé des formations continues en médiation et en droit collaboratif proposées par AVOCATS.BE en 2020-2021

I. Formation continue en droit collaboratif : exercices pratiques Dispensée par Carine Vander Stock et Anne-Marie Boudart

Date : 5 mars 2021 de 9h30 à 17h00, salle Durand, Palais de Justice, place Poelaert 1 à 1000 Bruxelles

Formation permanente : 7 points

En savoir plus :

Cette formation, mise sur pied à la demande de nombreux avocats collaboratifs, se veut exclusivement pratique. Les participants auront l'occasion d'exercer leur « savoir-faire » et « savoir être » collaboratif (étapes et outils) par le biais d'un (ou plusieurs) cas pratique(s).

II. Formations continues en médiation et en droit collaboratif Dispensées par Coralie Smet-Gary et/ou Martine Becker (PMR Europe)

Titre : **La responsabilité - La ligne du temps et le tableau des contributions**

Dates : 14 janvier 2021 à Bruxelles ou 22 janvier 2021 à Mons ou 9 février 2021 à Charleroi ou 7 mai 2021 à Huy ou à Dinant (date à déterminer)

Formation permanente : 7 points

En savoir plus :

La notion de responsabilité et la recherche d'une faute ou d'un coupable sont fréquentes dans les matières civiles, commerciales et sociales. Ce qui a mal tourné est attribué très souvent à la faute de l'autre partie. Pourtant, les causalités sont complexes et multiples. Il est intéressant de comprendre tout ce qui a été déclencheur du conflit. La technique de la ligne du temps et/ou du tableau des contributions sont efficaces et permettent de sortir de la logique de « faute » qui, dans le cadre d'un processus de droit collaboratif ou d'une médiation, est improductive.

Titre : **Les quatre dimensions**

Dates : 5 février 2021 à Bruxelles ou 5 mars 2021 à Charleroi

Formation permanente : 7 points

En savoir plus :

L'outil des quatre dimensions permet : (1) de situer les personnes en termes de préférences mentales et, dans une certaine mesure, de comprendre une des causes du conflit qui les oppose ; (2) de s'adapter au style communicationnel de la partie avec laquelle on interagit ; (3) de mieux comprendre le fonctionnement de la dimension mentale, émotionnelle, physique et de la conscience des individus ainsi que le lien entre ces dimensions ; (4) d'identifier et de gérer ses émotions et celles d'autrui. Un outil très utile pour tout avocat collaboratif ou médiateur.

Titre : Comment générer des options chiffrées (et non chiffrées) ?

Dates : 26 mars 2021 à Bruxelles ou 23 avril 2021 à Charleroi

Formation permanente : 7 points

En savoir plus :

Dans quasi tous les processus de droit collaboratif ou de médiation, quelle que soit la matière, il existe des sujets qui présentent des aspects et demandes chiffrées. Au même titre que pour les sujets non chiffrés ou difficilement chiffrables, il convient de générer des options. En effet, les valeurs amenées par les parties sont le plus souvent des opposés qui reflètent en réalité leurs positions « en dehors » de la table de négociation. L'avocat collaboratif ou le médiateur doit donc identifier les variables, les paramètres, les critères objectifs qui permettront d'envisager d'autres valeurs pour ces postes chiffrés.

Titre : Les paquets d'offres et la négociation distributive en matière civile, commerciale et sociale.

Dates : 20 avril 2021 à Bruxelles ou 18 mai 2021 à Charleroi

Formation permanente : 7 points

En savoir plus :

La phase de négociation dans le processus de droit collaboratif ou dans la médiation a pour but de tirer plein bénéfice du travail intégratif effectué dans les phases précédentes et de permettre des accords globaux qui touchent à l'ensemble des sujets et intérêts identifiés et interdépendants. La technique des paquets d'offres permet de raisonner et de travailler dans une globalité et d'éviter les écueils de la négociation sur position. Les outils et techniques distributives vont, quant à eux, faciliter la finalisation de la négociation.

**III. Formation continue en médiation familiale : "Comment aborder les questions financières en médiation familiale ?"
Dispensée par Carine Vander Stock et Anne-Marie Boudart**

Date : 20 novembre 2020 de 9h30 à 17h30, salle Durand, Palais de Justice, place Poelaert 1 à 1000 Bruxelles

Formation permanente : 7 points

En savoir plus :

La formation se veut essentiellement pratique et traitera des différentes questions suivantes en proposant plusieurs pistes et approches, outre quelques rappels de fiscalité familiale :

- Comment aborder les questions financières en médiation ?
- Quel schéma suivre ?
- Comment envisager l'impact fiscal des obligations alimentaires, comprenant un bref rappel des dispositions légales en la matière ?
- Comment aider les parties à évaluer leurs revenus / les avantages en nature / leurs capacités contributives ?
- Faut-il aborder la prise en compte éventuelle des charges de chacun et comment ?
- Comment aider les parties à établir un budget des enfants ? Comment procéder pour les frais ordinaires et les frais extraordinaires ? Quid des frais pris en charge directement en nature par chacun des parents durant leur période d'hébergement ?

- Comment envisager la répartition des avantages sociaux relatifs aux enfants : allocations familiales (éventuelle majoration suite à la situation d'un des parents), scolaires, bourse d'études ... ?
- Comment envisager les incidences de la domiciliation des enfants chez l'un des parents ?
- Comment aborder la question du « compte enfants » et sous quelle forme rédiger une telle clause ?
- Comment envisager la rédaction des modalités financières ?
- Quelles informations légales communiquer aux parties en médiation et jusqu'où aller ?